

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2024  
Reçu en préfecture le 18/04/2024  
Publié le  
ID : 013-211300157-20240415-24\_02\_12-DE



L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.12

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

Présents	25
Pouvoirs	8

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

**POUVOIRS** : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**CONVENTION**  
**RELATIVE A LA MISE**  
**EN PLACE D'UN**  
**PROJET EDUCATIF**  
**TERRITORIAL ET**  
**D'UN PLAN**  
**MERCREDI ENTRE LE**  
**MAIRE, LE PREFET,**  
**LE DIRECTEUR DES**  
**SERVICES**  
**DEPARTEMENTAUX**  
**DE L'EDUCATION**  
**NATIONALE DES**  
**BOUCHES-DU-RHONE,**  
**LE DIRECTEUR**  
**GENERAL DE LA**  
**CAISSE**  
**D'ALLOCATIONS**  
**FAMILIALES DES**  
**BOUCHES-DU-RHONE**  
**ET L'IFAC PACA**

Suite à la réforme des rythmes éducatifs, la Commune de Bouc Bel Air s'était engagée en 2014/2015 dans une démarche de co-construction éducative des différents temps scolaire, péri et extrascolaire des enfants.

Par un travail partenarial de fond avec les écoles et les associations, la Commune avait mis en place un PEDT organisant les Nouvelles Activités Périscolaires et l'articulation de la nouvelle semaine scolaire à 4,5 jours avec les temps de loisirs.

En juillet 2017, a été laissée la possibilité aux Communes de modifier l'organisation de la semaine scolaire.

Les Conseils d'Ecole ont voté majoritairement à un retour à la semaine scolaire de 4 jours.

Ainsi, dès la rentrée scolaire de septembre 2017, cette nouvelle organisation a été mise en place, mettant fin au dispositif des TAP.

Cependant, conscient du fort apport pédagogique et éducatif des TAP, le Maire a souhaité maintenir ce niveau de qualité acquis sur l'ensemble des temps extrascolaires et périscolaires en ancrant notamment le partenariat avec les écoles et en proposant des activités en lien avec certains axes des projets d'écoles.

Bien que le PEDT soit effectif depuis 2018, celui-ci n'a pas été renouvelé sur le plan des partenariats avec les Services Départementaux de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône.

A travers, le PEDT 2024/2027 – Plan Mercredi, la commune se donne donc pour mission d'harmoniser l'ensemble des temps de l'enfant et du jeune (scolaire, périscolaire et extrascolaire) en les articulant autour d'un schéma éducatif cohérent et d'une concertation active avec les différents acteurs du territoire.

Cependant, le mercredi se doit de rester un temps de relâche dans la semaine scolaire des enfants et des jeunes, afin de respecter leurs rythmes de vie, besoins et fatigue éventuelle.

L'accueil de loisirs du mercredi est donc structuré autour de **4 axes** concourant à une prise en charge cohérente et de qualité de l'enfant :

**Axe 1** : Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.

**Axe 2** : Accueil de tous les publics.

**Axe 3** : Mise en valeur de la richesse du territoire.

**Axe 4** : Développement d'activités éducatives de qualité

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission enseignement du 26 mars 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** la convention relative au projet éducatif de territoire (PEDT) – Plan mercredi.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention PEDT-Plan Mercredi pour une durée de 3 ans, à compter du 02 septembre 2024.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le .....  
et de la publication le .....

  
Richard MALLIÉ,  
Maire.

